

Aux entreprises de construction  
métallique du canton du Valais

Réf. : Roland Gruber  
Tél. : 027.327.51.48  
E-mail : roland.gruber@avem.ch

Sion, décembre 2017

## CONDITIONS DE TRAVAIL 2018

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Nous avons l'avantage de vous communiquer ci-après les informations utiles pour le début de l'année 2018 :

### Préambule

Les partenaires sociaux se sont rencontrés pour la première fois le 22 juin 2017, afin de négocier le renouvellement de la CCT et les conditions des salaires pour 2018. Après des discussions animées, difficiles et parfois très tendues entre les différents partenaires, la délégation patronale a finalement pu aboutir à une négociation satisfaisante tant sur le plan de la nouvelle CCT que pour les salaires.

Ci-après vous trouvez les modifications qui entreront en vigueur **avec force obligatoire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018**.

### • 1) Salaires 2018 ↑ augmentation

#### Salaires minima

Une augmentation de **Fr. 0.30** de l'heure a été accordée à tous les travailleurs pour **les salaires minima**.

Travailleurs qualifiés	2017	2018
1ère année après l'apprentissage	Fr. 23.90	Fr. 24.20
2ème année après l'apprentissage	Fr. 24.55	Fr. 24.85
3ème année après l'apprentissage	Fr. 25.75	Fr. 26.05
dès la 4ème année après l'apprentissage	Fr. 26.90	Fr. 27.20

Travailleurs non-qualifiés	2017	2018
jeunes gens jusqu'à 20 ans ou travailleurs avec moins de 2 ans de pratique dans la profession	Fr. 22.60	Fr. 22.90
travailleurs adultes après 2 ans de pratique	Fr. 23.05	Fr. 23.35
travailleurs après 3 ans de pratique	Fr. 23.70	Fr. 24.00
travailleurs après 4 ans de pratique	Fr. 24.20	Fr. 24.50

### Salaires réels

Une augmentation de **Fr. 0.40** de l'heure a été accordée à tous les travailleurs pour **les salaires réels**. Pour les travailleurs rétribués au mois, l'augmentation est de **Fr. 75.00 par mois**.

#### **Rappel : Paiement de la pause**

Nous vous rappelons de ne pas oublier de poursuivre le paiement de la pause. Une pause de 15 minutes le matin, non comprise dans la durée du temps de travail, est accordée aux travailleurs. Cette pause est payée sous la forme d'une indemnité de Fr.7.50 par jour travaillé.

**Remarques** : Cette indemnité est soumise aux charges sociales à l'exception de la part vacances et de la gratification. Elle est décomptée en fin d'année à l'aide du décompte complémentaire.

## **2) Caisses sociales**

### **• AC et AVS-AI-APG** **→ aucun changement comparé à 2017**

Pour 2018 les retenues AVS-AI-APG le taux reste stable à 10.25 %. Le taux de frais de gestion (à charge de l'employeur) varie désormais en fonction de la masse salariale annuelle. Vous trouverez le détail dans le cahier II. L'assurance-chômage reste également stable à 2.20%.

### **• CAPAV** **→ aucun changement comparé à 2017**

La caisse de pension CAPAV reste inchangée (10.5 %) comparé à 2017.

Pour plus d'information(s) : [www.CAPAV.ch](http://www.CAPAV.ch)

### **• Service militaire et absences justifiées** **→ augmentation de 0.20%**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 la cotisation se lève à 0.20%.

### **• Indemnités journalières** **→ augmentations**

#### **Taux des primes**

Délai d'attente 2 jours :	3,2% (avant 2,8%)
Délai d'attente 14 jours :	2,0% (avant 1,6%)
Délai d'attente 30 jours :	1,6% (avant 1,3%)

### **• SUVA** **→ aucun changement comparé à 2017**

Le taux SUVA reste stable à 2.25 %. En fonction de l'activité de votre entreprise, le taux de branche ne correspond pas obligatoirement au taux de retenue pour vos travailleurs. Seul le taux indiqué par la SUVA fait foi.

### **• Congés payés** **→ augmentation de 0.20%**

Le taux Congés payés a été augmenté de 11.20 % à 11.40% pour 2018.

### **3) Convention collective**

Un accord est intervenu entre les parties signataires pour le renouvellement de la CCT. Actuellement les partenaires sociaux sont en train de travailler le texte pour cette nouvelle CCT qui sera ensuite validé par le SECO.

**Ces informations, ainsi que les taux de cotisations aux caisses sociales 2018 (cahier II) seront également disponibles dès janvier 2018, sur le site : [www.bureaudesmetiers.ch](http://www.bureaudesmetiers.ch)**

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous adressons tous nos vœux de succès pour 2018.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, nos salutations les meilleures.

#### **METALTEC VALAIS/WALLIS**

Le Président :

Le Secrétaire :

Stefan Imhof

Roland Gruber